

Questions et Demandes CFDT PSTE

INC RECOUVREMENT du 10 novembre 2022

1. Dans le cadre du plan sobriété énergétique annoncée par les pouvoirs publics, la CFDT demande si les préconisations sur l'incitation au télétravail par des fermetures de sites un jour par semaine, pendant les périodes de pont ou les vacances de fin d'année sont des options que le réseau des Urssaf pourrait actionner ?

La CFDT n'est pas favorable à la mise en place de fermetures imposées. Par ailleurs, cela entrainerait une discrimination pour les salariés qui ne bénéficient pas du télétravail.

2. La CFDT demande une nouvelle fois un point de situation sur la politique d'aménagement immobilier et en particulier du flex-office qui s'étend dans nos organismes.
3. La CFDT constate des problèmes informatiques récurrents sur les différents applicatifs mis à disposition des salariés qui compliquent l'accomplissement du travail.

La CFDT demande de la visibilité à la caisse nationale sur la résolution de ces dysfonctionnements.

4. La CFDT demande communication pour la branche recouvrement :
 - de la lettre de cadrage de la politique salariale 2022
 - du bilan de la politique salariale 2021
5. La CFDT constate que le recrutement de salariés quel que soit le poste et le secteur proposé se complexifie. Le manque d'attractivité des emplois est une réalité avec des rémunérations insuffisantes et une charge de travail importante.

Afin de factueliser ce phénomène, la CFDT demande un bilan au sein du recouvrement sur le nombre de démissions, de ruptures conventionnelles et d'abandons de poste.

6. La CFDT demande quelles actions la caisse nationale envisage pour l'attractivité des emplois.

Sur ce sujet, pour la CFDT deux points importants sont à actionner au sujet de la rémunération :

- D'une augmentation collective et pérenne est indispensable pour 2023, les 3.5 % d'augmentation étant insuffisants au vu de l'inflation 2022 ;
- L'ouverture dès 2023 d'une négociation sur la classification avec un budget à la hauteur de l'attente des salariés.

La CFDT vous demande de porter ces demandes auprès du Comex.

7. Concernant la rémunération, la CFDT vous demande de porter également auprès du Comex la mise à jour de la doctrine en intégrant :

- L'augmentation du forfait mobilités durables à hauteur de 700 € ou 800€ selon que l'abonnement transport est inclus.
- La possibilité de la prise en charge de l'abonnement de transport en commun à hauteur de 75%.

8. La CFDT demande un point sur les travaux engagés dans le cadre de la future COG et rappelle que la situation aujourd'hui dans le réseau Urssaf montre que les effectifs ne sont pas en adéquation avec les charges de travail.

La CFDT vous demande de porter la défense d'une augmentation des effectifs pour permettre de remplir les missions de service public de qualité attendu par les usagers.